RÈGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE VIDE-GRENIERS DU 15 AOÛT 2024 **AUTOUR ET A L'INTÉRIEUR DE L'ESPACE JEUX ET LOISIRS**

Le vide-greniers est ouvert à tous à condition que le versement de la location ait été effectué par chèque uniquement à l'ordre des Arboriculteurs de Grosbliederstroff et que l'exposant respecte le présent règlement.

RÈGLEMENT

1	-	Le	prix	des	emp	acements	est o	le	
---	---	----	------	-----	-----	----------	-------	----	--

- à l'intérieur : 5 € la table (les tables de 1,80 m sont fournies) (nappe obligatoire sur la table)

 à l'extérieur : 2 € le mètre linéaire.

2 € pour un véhicule garé à l'arrière du stand (à partir de 4 mètres réservés).

- 2 Toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement.
- 3 Les personnes à l'intérieur de la Grande Salle de l'Espace Jeux et Loisirs devront obligatoirement installer leur stand dès le 14 août 2024 de 18h00 à 19h30 (l'ouverture des portes ne pourra se faire avant). Aucune vente ne pourra être effectuée lors de l'installation sous peine de se faire exclure. Elles seront invitées à signer une décharge.
- 4 Le 15 août 2024 la mise en place des exposants débutera à 6h00. Les emplacements seront attribués par l'organisateur.
- 5 Les transactions ne commenceront pas avant le 15 août 2024 à 7h00.
- 6 La circulation des véhicules sera interdite de 5h30 à 17h00.
- 7 Les places seront libérées à 18h00 dans un parfait état de propreté.
- 8 La vente d'armes blanches, non mouchetées ou à percussion, est strictement interdite.
- 9 Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- 10 L'introduction de toutes substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre de la manifestation.
- 11 Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- 12 La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents qu'ils pourraient provoquer.
- 13 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents pouvant survenir au stand ou aux personnes dans le périmètre de la manifestation.
- 14 Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations. Les places non payées ne seront pas réservées. Les places non occupées à 8h00 seront redistribuées. Les exposants ne seront plus acceptés après 8h00.
- 15 L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité.
- 16 En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur sera seul juge pour prendre les dispositions nécessaires.
- 17 Aucun courrier de confirmation ne sera rédigé.

Ce règlement a été déposé à la mairie de Grosbliederstroff

Document disponible en mairie de Grosbliederstroff et sur le site www.grosbliederstroff.fr

Le dossier d'inscription complet est à retourner avant 5 août 2024 à l'adresse suivante :

Date.....

Renseignements

Mairie de Grosbliederstroff - Vide-greniers/ Michel THIL 2, rue de la Montagne 57520 GROSBLIEDERSTROFF	06.33.73.13.09 arbogrosblie@yahoo.fr
> <bui< td=""><td>LLETIN D'INSCRIPTION</td></bui<>	LLETIN D'INSCRIPTION
Je soussigné :	
NOM : Prénom :	Particulier Professionnel
Adresse: CP:	Ville :
Téléphone : E-mail :	
Réservation : - de table(s) à l'intérieur	
- d'un emplacement de : mètres à l'extér	rieur 🗆
- 2 € pour un véhicule garé à l'arrière du stand	d <u>(à partir de 4 mètres réservés)</u> 🖂
Règle par chèque à l'ordre des arboriculteurs de Grosbliederstro	off le montant de €.
Je déclare avoir pris connaissance du règlement et avoir rempli l'a	attestation d'inscription obligatoire.
Date	Signature

ATTESTATION OBLIGATOIRE - INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS

Partie à remplir par les exposants particuliers

Pour le vide-greniers se déroulant le 15 août 2024 à Grosbliederstroff

Je soussigné(e) :		
Nom :		
Prénom:		
Adresse:		
CP:Ville		
Tél :	E-mail :	
Titulaire de la pièce d'identité n°		
Délivrée le	Par :	
Je déclare sur l'honneur :		
 ne pas être commerçant(e) ne vendre que des objets pers ne pas participer à plus de 2 m du Code pénal). 	onnels et usagés (article L310-2 du Code du co nanifestations de même nature au cours de l'an	ommerce) née civile (Article R321-9
Fait à :	le	2024
	Signature	

Document à retourner impérativement à l'organisateur avec le bulletin d'inscription et le paiement par chèque avant le 5 août 2024 à l'adresse suivante :

MAIRIE DE GROSBLIEDERSTROFF Vide-greniers/ Michel THIL 2, rue de la Montagne 57520 GROSBLIEDERSTROFF

Cadre réservé à l'organisateur	N° attribue
Attestation	
Bulletin d'inscription	
Paiement€	